

## IV. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE<sup>1</sup>

### S O M M A I R E

<i>Numéros des résolutions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
33/5	Effets des rayonnements ionisants (A/33/334) .....	53	3 novembre 1978	65
33/16	Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/33/344) .....	51 et 52	10 novembre 1978	66
33/112	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/33/374)			
	A. Aide aux réfugiés de Palestine .....	54	18 décembre 1978	67
	B. Aide aux personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 .....	54	18 décembre 1978	68
	C. Offre par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine .....	54	18 décembre 1978	68
	D. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient .....	54	18 décembre 1978	69
	E. Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza .....	54	18 décembre 1978	69
	F. Population et réfugiés déplacés depuis 1967 .....	54	18 décembre 1978	70
33/113	Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/33/439)			
	Résolution A .....	55	18 décembre 1978	70
	Résolution B .....	55	18 décembre 1978	71
	Résolution C .....	55	18 décembre 1978	71
33/114	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (A/33/451) .....	56	18 décembre 1978	72
33/115	Questions relatives à l'information (A/33/511)			
	A. Coopération et assistance pour l'application et l'amélioration des systèmes nationaux d'information et de communications de masse aux fins du progrès social et du développement .....	77, a	18 décembre 1978	73
	B. Relations internationales dans le domaine de l'information et des communications de masse .....	77, a	18 décembre 1978	74
	C. Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information .....	77, c	18 décembre 1978	75
33/138	Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies : amendements aux articles 31 et 38 du règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/33/510) .....	57	19 décembre 1978	75

### 33/5. Effets des rayonnements ionisants

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955, portant création du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, ainsi que ses résolutions ultérieures à ce sujet, dont la résolution 32/6 du 31 octobre 1977,

*Réaffirmant* qu'il est souhaitable que le Comité scientifique continue ses travaux,

<sup>1</sup> Pour les décisions adoptées sur les rapports de la Commission politique spéciale, voir sect. X.B.3.

*Préoccupée* par les effets néfastes qui peuvent résulter, pour les générations actuelles et futures, des niveaux de rayonnement auxquels l'humanité est exposée,

*Consciente* de la nécessité de continuer à rassembler des informations sur les rayonnements ionisants et à analyser leurs effets sur l'homme et son environnement,

*Notant* l'intention du Comité scientifique de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, un rapport faisant le point sur la relation dose-effet aux faibles doses d'irradiation, les effets génétiques des rayonne-

ments, la synergie entre les rayonnements et d'autres agents du milieu, les effets non stochastiques des rayonnements, les sources de rayonnements et les irradiations correspondantes de l'être humain, et les analyses des modèles de calcul des doses d'irradiation.

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants<sup>2</sup>;

2. *Félicite* le Comité scientifique de la précieuse contribution qu'il a apportée depuis sa création à une connaissance et à une compréhension plus larges des niveaux, des effets et des dangers des rayonnements ionisants;

3. *Prie* le Comité scientifique de continuer ses travaux, y compris ses importantes activités de coordination, pour mieux faire connaître les niveaux et les effets des rayonnements ionisants de toute origine;

4. *Note avec satisfaction* le développement de la coopération scientifique entre le Comité scientifique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;

5. *Prie* le Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à apporter son appui afin de permettre au Comité scientifique de poursuivre efficacement ses travaux et d'assurer la diffusion de ses conclusions auprès de l'Assemblée générale, de la communauté scientifique et du public;

6. *Exprime sa satisfaction* de l'assistance fournie au Comité scientifique par les Etats Membres, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les organisations non gouvernementales et les invite à accroître leur coopération dans ce domaine;

7. *Prie* tous les Etats Membres, ainsi que les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales intéressés, de continuer à fournir au Comité scientifique de nouveaux renseignements se rapportant à ses travaux afin de faciliter l'établissement de son rapport.

43<sup>e</sup> séance plénière  
3 novembre 1978

### 33/16. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 32/196 A du 20 décembre 1977,

*Ayant examiné* le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur sa vingt et unième session<sup>3</sup>,

*Réaffirmant* l'intérêt commun qu'a l'humanité à favoriser l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et à poursuivre ses efforts en vue de faire profiter tous les Etats des avantages en découlant, ainsi que l'importance que revêt dans ce domaine la coopération internationale, pour laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à constituer un centre,

*Se félicitant* de l'heureuse issue des trois missions extra-atmosphériques internationales récentes, auxquelles

ont participé, pour la première fois dans l'histoire de l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique, des cosmonautes de la Pologne, de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie avec des cosmonautes de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dans le cadre du programme "Intercosmos" de coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

*Réaffirmant* l'importance de la coopération internationale en vue de promouvoir le règne du droit dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique,

*Rappelant* sa résolution 32/195 du 20 décembre 1977, relative au dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes<sup>4</sup>,

1. *Fait sien* le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique;

2. *Invite* les Etats qui ne sont pas encore devenus parties aux traités internationaux régissant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à envisager de ratifier ces instruments internationaux ou d'y adhérer;

3. *Note avec satisfaction* qu'à sa dix-septième session le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a poursuivi :

a) Ses efforts en vue d'élaborer des projets de principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe;

b) Ses efforts en vue de formuler des projets de principes concernant les conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre à partir de l'espace;

c) Ses efforts en vue de déterminer le projet de traité concernant la Lune;

d) L'examen des questions relatives à la définition ou à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et des activités spatiales, en ayant notamment présentes à l'esprit les questions relatives à l'orbite des satellites géostationnaires;

4. *Fait sienne* la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique selon laquelle le Sous-Comité juridique devrait, à sa dix-huitième session :

a) Poursuivre, à titre prioritaire :

i) Ses efforts pour mener à bien l'élaboration des projets de principes régissant l'utilisation par les Etats de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe;

ii) Son examen détaillé des conséquences juridiques de la téléobservation de la Terre à partir de l'espace, en vue de formuler des projets de principes;

iii) Ses efforts en vue de déterminer le projet de traité concernant la Lune;

b) Continuer à examiner les questions relatives à la définition ou à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et des activités spatiales, en ayant notamment présentes à l'esprit les questions relatives à l'orbite des satellites géostationnaires;

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/33/103.

<sup>3</sup> Ibid., trente-troisième session, Supplément n° 20 (A/33/20).

<sup>4</sup> Résolution 2222 (XXI), annexe.